

Arrêt de placement AFJ

- La résiliation doit être annoncée à l'accueillante au moyen du formulaire « Arrêt de placement »
 - Sans préavis, pendant la période d'intégration (maximum 1 mois)
 - Avec préavis, 2 semaines durant les 3 premiers mois du placement, hors période d'intégration
 - Avec préavis, 2 mois pour un placement qui dure depuis plus de 3 mois
- Les heures d'accueil selon contrat de placement seront facturées jusqu'à la fin du délai de dédite qui a été validé par la coordinatrice
- L'accueillante s'engage à accueillir l'enfant jusqu'à la date de fin de placement sous-mentionné

ENFANT	NOM:	PRENOM :
PARENT	NOM :	PRENOM :
NOM ET PRENOM DE L'AMF :		
NOM ET PRENOM DE LA COORDINATRICE :		
La demande d'arrêt de placement a été annoncée le :		
Dès lors, le placement se terminera en date du :		
Remarques :		
Signatures :		
Date :	Date : Signature du parent :	
Date :	Signature de l'Al	MF:
Le présent document sert de confirmation officielle de l'arrêt du placement.		
Ce formulaire doit être transmis sans délai pour validation et signature		
à remplir par la coordinatrice à remplir par la coordinatrice		
La demande d'arrêt de placement est validée pour le :		
Date :	Signature de la c	oordinatrice :
Distribution :		